



*Communiqué de presse
Paris, le 19 décembre 2016*

Santé au travail : plus de 12 500 actions engagées en Île-de-France depuis 2012

Le vendredi 16 décembre 2016, la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) et la Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (CRAMIF) ont présenté aux 25 services de santé au travail interentreprises et aux partenaires sociaux franciliens, les bilans régionaux des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) institués lors de la réforme de la médecine du travail en 2011.

De nombreux témoignages et retours d'expérience ont mis en lumière les synergies mises en œuvre pour le déploiement de la prévention primaire en entreprise.

Des actions de prévention au bénéfice des salariés

Aujourd'hui 23 des 25 services de santé interentreprises ont signé un contrat d'objectif et de moyens, ce qui représente plus de 70 % des effectifs salariés de la région. Ils ont déjà réalisé plus de 12 500 actions de prévention auprès des entreprises adhérentes et au bénéfice des salariés.

Ce sont 90 programmes de prévention qui sont en cours de réalisation jusqu'à horizon 2020/2021 sur les 6 sujets suivants :

- prévention de la désinsertion professionnelle ;
- prévention du risque chimique ;
- prévention du risque manutention ;
- prévention des risques psychosociaux ;
- prévention du risque routier professionnel ;
- prévention des accidents du travail.

Ces programmes se concrétisent par une sensibilisation et un accompagnement des entreprises par les équipes pluridisciplinaires des services de santé au travail (médecins, infirmières, ergonomes, psychologues, assistantes sociales, IPRP ...).

Un cadre réglementaire renforcé

La loi du 20 juillet 2011 portant réforme de la médecine du travail a modifié l'organisation et le fonctionnement des Services interprofessionnels de santé au travail (SIST). Cette réforme a renforcé les capacités d'action de prévention des services de santé au travail en les dotant de moyens d'intervention et d'expertise autour du médecin du travail dont le rôle central est réaffirmé. Cette démarche locale contractuelle à travers les CPOM, contrats tripartites (SIST-CRAMIF-Direccte), articulée autour d'un diagnostic territorial préalable puis d'un projet de service, est démultipliée par la mise en réseau sur le plan régional des compétences, sous l'impulsion de la Direccte d'Île-de-France et de la CRAMIF, assureur solidaire pour les risques professionnels.

Un processus de co-construction qui porte ses fruits

Cette démarche novatrice en matière de santé au travail a permis, à l'issue d'un dialogue nourri entre les différents partenaires qui s'est déroulé depuis 2012, de :

- **décliner des priorités régionales d'actions déterminées par les services de l'État et les organismes de prévention de la Sécurité sociale ;**
- **valoriser les actions pluridisciplinaires locales significatives mises en œuvre par les services de santé au travail interentreprises ;**
- **mutualiser et partager les connaissances, expériences et savoir-faire des services à travers des actions communes.**

Ce processus de co-construction a pris la forme de contrats tripartites engageant les signataires sur un ensemble de démarches et d'actions pour une durée de 5 ans avec pour objectif de mettre en place les synergies indispensables à une politique de prévention dynamique.

Contacts presse



Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

Twitter : https://twitter.com/prefet75_IDF

Google + : <https://plus.google.com/+IledefranceGouvFrParis>

Service Communication Direccte Ile-de-France

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

01 70 96 14 69 - idf.communication@direccte.gouv.fr